



## Communiqué de presse 10.12.2025

### Le Bobësch sera déclaré ZONE NATURA 2000 – r-v le 13.12.2025 à 10h30

Le **31 janvier 2024**, le Conseil des ministres a approuvé un projet de règlement grand-ducal visant à inclure le Bobësch dans le site Natura 2000 existant, qui comprend également le Zaemberbësch. Le Bobësch bénéficie donc déjà d'un statut particulier en vertu de la réglementation européenne, qui le protège contre la déforestation à grande échelle. Cependant, en violation de la loi sur la conservation de la nature, le gouvernement n'a pas encore transmis cette décision à la Commission européenne à Bruxelles afin que le Bobësch puisse être définitivement déclaré site protégé européen, ce qu'il est déjà de facto. La raison est claire : il souhaite d'abord ouvrir une coupe rase de 2 ha d'arbres pour la construction du Contournement !

Par une action symbolique sur le site, nous voulons souligner que le Bobësch est une zone Natura 2000, avec toutes les conséquences que cela implique pour le projet du Contournement. Le projet actuellement prévu doit être arrêté et réévalué.

Sur ce site, il y a trois ans, le **10 décembre 2022**, des arbres âgés de quelque 150 ans et plus de 12 ares de forêt ont été abattus – en urgence – sous prétexte de poser des tuyaux pour un nouveau four de la société Guardian qui, lorsqu'il sera enfin mis en service, ne pourra pas être interrompu et devra fonctionner 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Le **15 novembre 2023 seulement**, les Ponts & Chaussées ont reposé les conduites de gaz sous le CR110, à une profondeur de près de 5 mètres, alors que l'on savait définitivement depuis l'avant-projet détaillé (APD) du contournement du **14 septembre 2023** que le CR110 n'avait pas besoin d'être abaissé, puisqu'il devait être raccordé via un rond-point au Contournement.

Depuis lors, le Bobësch porte une plaie, une blessure qui était arbitraire et inutile, une plaie que nous essayons de guérir.

Nous tenons à vous rappeler que la BIGS a déposé un recours contre le projet du Contournement, dont l'audience est prévue le 16 décembre 2026 et dont le premier jugement est attendu en 2027.

Avec l'action d'aujourd'hui, nous lançons nos traditionnels rassemblements dans le Zaemberbësch et Bobësch.

### **#Bobibleift #Bobilieft #keeContournement**

**R-V ce samedi 13 décembre 2025 à 10h30 au Bobësch, près de la Gare Sanem/Bascharage.  
Veuillez adapter vos vêtements et vos chaussures au terrain et aux conditions météorologiques !**

# Bobësch

